

## ROBINETTERIE SANITAIRE

# Document technique

## 077-01C

Spécifications complémentaires applicables à la protection minimale au point d'utilisation des équipements traditionnels à usage domestique (bain-douche, douche, lavabo, évier)

Document technique 077-01C Rev01  
02/04/2019

Etablissement public au service de l'innovation dans le bâtiment, le CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, exerce quatre activités clés : la recherche, l'expertise, l'évaluation, et la diffusion des connaissances, organisées pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique dans le monde de la construction. Son champ de compétences couvre les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans les quartiers et les villes.

Avec plus de 900 collaborateurs, ses filiales et ses réseaux de partenaires nationaux, européens et internationaux, le groupe CSTB est au service de l'ensemble des parties prenantes de la construction pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document technique, faite sans l'autorisation du CSTB, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (article L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle). Le présent document a été rédigé sur l'initiative et sous la direction du CSTB qui a recueilli le point de vue de l'ensemble des parties intéressées.

© CSTB

## HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

<b>N° de révision</b>	<b>Date</b>	<b>Modifications</b>
18	01/06/2017	Actualisation de la présentation et de la référence du document  Modification de fond : ajout du chapitre 8.
01	02/04/2019	Actualisation de la présentation et de la référence du document. Scission du document technique N°1 en 6 documents techniques N°01A à 01F

## Table des matières

1.	PROTECTION MINIMALE AU POINT D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS TRADITIONNELS A USAGE DOMESTIQUE (bain-douche, douche, lavabo, évier).....	5
1.1	Protections antipollution .....	5
1.2	Produits.....	5
1.3	Documentation technique .....	6
1.4	Spécification technique .....	6

# 1. PROTECTION MINIMALE AU POINT D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS TRADITIONNELS A USAGE DOMESTIQUE (BAIN-DOUCHE, DOUCHE, LAVABO, EVIER)

## 1.1 Protections antipollution

Compte-tenu de la mise en application de la norme NF EN 1717, une protection antipollution minimale au point d'utilisation des robinetteries sanitaires est exigée.

Les protections minimales indiquées ci-après sont acceptables à condition que les installations de distribution d'eau comportent les protections anti-retour appropriées au niveau des antennes privatives d'alimentation en eau froide ou chaude si la production est collective, conformément aux dispositions de la réglementation sanitaire en vigueur (règlement sanitaire départemental, arrêtés, ou guides techniques de référence, ...).

## 1.2 Produits

### - Robinetterie de type Bain-douche ou Douche

**Pour les robinets, douche et bain douche, avec obturation à l'amont de la chambre de mélange (Ex les mélangeurs et mitigeurs mécaniques) :**

- ⇒ soit un clapet famille E type B **sur la sortie douche du robinet** (ou **sur chaque entrée du robinet**), pour les robinets bain douche ou douche ;
- ⇒ soit un inverseur à retour automatique, pour les robinets bain douche, conforme à la norme NF EN 14506 (Disconnecteur d'extrémité HC, inverseur anti pollution à retour automatique).

**Pour les robinets, de douche et de bain douche, avec obturation à l'aval de la chambre de mélange (Ex les mitigeurs thermostatiques) :**

- ⇒ un clapet famille E type B **sur chaque entrée du robinet**.

### - Robinetterie de type Lavabo ou Evier

**Pour les robinets évier / lavabo équipés de douchette ou de bec extractible :**

Solution N°1

- ⇒ un clapet famille E type B **sur la sortie du robinet avant le flexible** ;

Solution N°2

- ⇒ un clapet famille E type B **sur chaque entrée du robinet** ;

Solution N°3

- ⇒ un clapet famille E type B **sur l'entrée de la douchette ou du bec extractible** (Ce cas est possible uniquement si la conception de la liaison de la douchette ou du bec extractible au corps du robinet est spécifique au produit. Cette possibilité ne peut donc pas s'appliquer aux produits équipés de douchette dite « standard » ou « universelle »).

### - Pour les robinets évier avec bec escamotable :

Solution N°1

- ⇒ un clapet famille E type B **sur chaque entrée du robinet** ;

Solution N°2

- ⇒ un clapet famille E type B **intégré dans le bec escamotable** (Ce cas est possible uniquement si la conception du bec est spécifique au produit. Cette possibilité ne peut donc pas s'appliquer aux produits équipés de bec dit « standard »).

### 1.3 Documentation technique

De plus, les éléments suivants devront être ajoutés dans la documentation accompagnant le robinet :

- un schéma d'installation (sauf si la garde d'air est assurée par la construction du produit);
- une mention du type : « Cette robinetterie comporte une protection antipollution contre les retours d'eau qui ne doit en aucun cas être retirée (sauf pour remplacement par une protection au moins équivalente).

Cette robinetterie est destinée à équiper les appareils sanitaires à usage domestique traditionnels tels que douche, bain-douche, lavabo et évier.

La mise en place de cette robinetterie ne dispense pas de la protection appropriée devant exister à l'origine des canalisations privatives (alimentation de l'appartement par exemple) conformément aux dispositions de la réglementation sanitaire en vigueur (règlement sanitaire départemental, arrêtés, guides techniques de référence, ...) ».

### 1.4 Spécification technique

Pour assurer la maintenance des systèmes de protection d'antipollution de la robinetterie sanitaire, les exigences suivantes sont établies :

1) Désignation des clapets,

Pour identifier une famille de clapet, l'appellation « ST » (de construction) suivi du diamètre nominal de l'enveloppe (alésage qui reçoit le clapet) est définie. La dénomination « DN » (de performance) devra être précisée dans la notice accompagnant la robinetterie.

Désignation actuellement possible : ST10/DN 6/ Code fabricant  
ST10/DN 8/ Code fabricant  
ST14/DN 10/ Code fabricant  
ST15/DN 10/ Code fabricant  
ST20/DN 15/ Code fabricant

2) Composition d'un clapet de non retour EB type cartouche,

La cartouche et le joint d'étanchéité externe assemblés forment un ensemble complet.

3) Dimensions standardisées pour l'intégration des clapets

**Schéma 2**

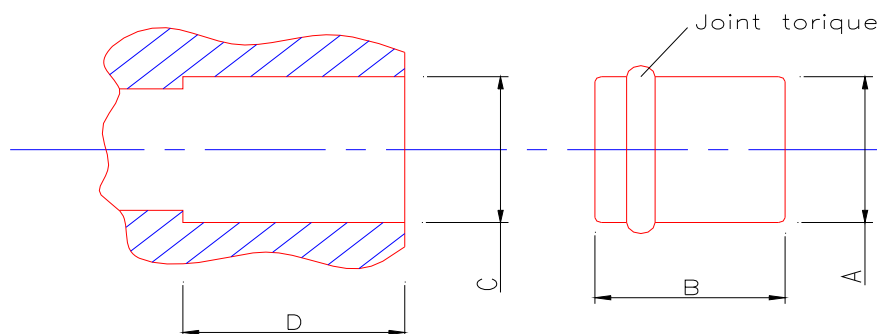


Tableau 1

	<b>A Maxi</b> mm	<b>B Maxi</b> mm	<b>C</b> mm	<b>D</b> mm
ST 10 (DN6/DN8)	10	11	10 <sup>+0,15</sup> -0	11 <sup>+0,5</sup> -0
ST 14 (DN10)	14	16,5	14 <sup>+0,15</sup> -0	16,5 <sup>+0,5</sup> -0
ST 15 (DN 10)	15	16,5	15 <sup>+0,15</sup> -0	16,5 <sup>+0,5</sup> -0
ST 20 (DN15)	20	18	20 <sup>+0,15</sup> -0	18 <sup>+0,5</sup> -0

Les familles ST pourront à l'avenir évoluer en fonction des propositions qui seront soumises au comité.

*[Trame\_doc\_technique\_VF\_R3\_DT\_PC-rev02]*